centres communautaires d'alimentation du CANADA la bonne nourriture n'est qu'un début

Allocation pour l'épicerie et les besoins de base | Synthèse | Déc 2024

L'insécurité alimentaire a atteint un nouveau record au Canada : 8,7 millions de personnes n'ont pas les moyens de se procurer des aliments nourrissants[1]. Dans un contexte de flambée de l'inflation et des prix des loyers et des denrées alimentaires, le gouvernement fédéral doit intervenir pour s'attaquer à la cause première de l'insécurité alimentaire : l'insuffisance des revenus.

C'est pourquoi Centres communautaires d'alimentation du Canada demande au gouvernement fédéral de créer une Allocation pour l'épicerie et les besoins de base.

Il a été démontré que seules les politiques qui accroissent les revenus des personnes réduisent efficacement l'insécurité alimentaire[2]. L'allocation serait une aide mensuelle régulière et essentielle qui permettrait de s'offrir des aliments nourrissants.

Près de
1 personne sur 4
au Canada vit de l'insécurité alimentaire[1].

Il faut agir maintenant.

En quoi consiste l'allocation?

En 2023, alors que l'inflation continuait de grimper, le gouvernement fédéral s'est servi du crédit pour la TPS/TVH pour accorder un versement unique du Remboursement pour l'épicerie. Le remboursement a apporté une aide indispensable, rapide et directe, mais temporaire. L'allocation reprend ce modèle pour s'attaquer plus sérieusement à l'insécurité alimentaire.

Élaborée par le Conseil d'action sur l'abordabilité en consultation avec des organismes de sécurité alimentaire et de lutte à la pauvreté, l'allocation :

- serait accordée aux personnes et aux familles qui gagnent moins de 60 000 $ par an afin de compenser la hausse du coût des aliments et des produits de base;
    - fournirait chaque mois :
        - 50 $ par enfant (ou 600 $ par an et par enfant) pour les familles avec enfants
        - jusqu'à 150 $ en fonction du revenu (plafonné à 1 800 $ par an) pour les adultes âgés de 18 à 64 ans.

À l'instar du crédit pour la TPS/TVH existant, il serait établi en fonction du revenu et administré par le système fiscal.

En quoi l'allocation serait utile

- Il n'existe aucun programme fédéral qui aide véritablement les adultes célibataires âgés 18 à 64 ans. Pourtant, ce groupe fait partie des personnes les plus touchées par la pauvreté et l'insécurité alimentaire.
- L'allocation apporterait une aide au revenu immédiate et fort nécessaire aux adultes célibataires âgés 18 à 64 ans et aux familles avec enfants.
- Une allocation mensuelle prévisible aide à composer avec les contraintes de budget chaque mois et augmente la probabilité que l'allocation soit utilisée aux fins prévues : acheter de la nourriture et d'autres produits de base[3].
- **L'allocation ciblerait les personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire, notamment les 5,1 millions de personnes qui vivent avec moins de 25 000 $ par an.**

L'allocation permettrait d'aider près de 9,7 millions de familles aux quatre coins du pays.

Voyez le travail de notre Unité de lutte contre la pauvreté ou écrivez-nous à pau@cfccanada.ca.

Références

1. Statistique Canada. (26 avril 2024). *Enquête canadienne sur le revenu 2022*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240426/dq240426a-fra.htm

2. Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF). (13 octobre 2022). Food insecurity: A problem of inadequate income, not solved by food. *PROOF*. https://proof.utoronto.ca/resource/food-insecurity-a-problem-of-inadequate-income-not-solved-by-food/

3. Aguila, E., Kapteyn, A. et Perez-Arce, F. (2017). Consumption smoothing and frequency of benefit payments of cash transfer programs. *American Economic Review*, *107*(5), 430–435. https://doi.org/10.1257/aer.p20171147

Copyright © Centres communautaires d'alimentation du Canada, 2024